



CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire

Chaque jour, avec vous.

Monsieur DE FONTAINES
Commissaire Enquêteur
Mairie de SAINT-BEAUZIRE
43100 SAINT BEAUZIRE

Le Puy-en-Velay, le 26 MAI 2012

Le Président

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Vous avez été chargé de mener l'enquête publique concernant le projet de centre de valorisation et de traitement pour déchets non-dangereux, à Saint-Beauzire, porté par le groupe Pizzorno Environnement.

Je souhaiterais à ce titre vous faire part de ma position concernant ce projet.

Eu égard à la gestion actuelle des déchets ménagers dans le département, et puisque le traitement des déchets ménagers de l'agglomération du Puy-en-Velay vient de trouver une réponse, le Conseil Général et son Président estiment qu'en application de son plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, le projet du centre de Saint-Beauzire proposé par le groupe Pizzorno Environnement ne présente pas d'intérêt public et, de ce fait, ne peut être qualifié d'utilité publique.

Il est joint à cette prise de position le vœu qui a été voté à l'unanimité par l'Assemblée Départementale le 15 juin 2010 et qui reste plus que jamais d'actualité compte tenu de l'état d'avancement du chantier de l'incinérateur porté par le VALTOM à Clermont-Ferrand.

Je vous assure, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, de mes sentiments les meilleurs.

Gérard Roche

Affaire suivie par : Gérard ROCHE
Cabinet du Président

Tél : 04 71 07 43 02
Fax : 04 71 07 43 05
Courriel : martine.martel@cg43.fr

N. réf : GR/MF/2012

N° dossier : Co200900170 -
D201200369

Hôtel du département
1, Place Monseigneur de Galard
CS 20310 - 43009 Le Puy en Velay cedex
tél. 04.71.07.43.43 - fax 04.71.07.43.99
conseilgeneral@cg43.fr